

Règlement taxe communal

Cimetières

Date de la délibération du Conseil communal : 29 juillet 2021

Taxes de concession :

Concession simple 15 ans :	100€
Concession simple 30 ans :	200€
Concession double 15 ans :	200€
Concession double 30 ans :	400€
Supplément pour caveau ancien cimetière :	850€
Supplément pour caveau nouveau cimetière :	1.500€
Concession au columbarium 15 ans :	400€
Concession au columbarium 30 ans :	600€
Transcription ou prolongation d'une concession en ligne directe (simple) 15 ans :	150€
Transcription ou prolongation d'une concession en ligne directe (double) 15 ans :	200€
Transcription ou prolongation d'une concession en ligne directe (simple) 30 ans :	300€
Transcription ou prolongation d'une concession en ligne directe (double) 30 ans :	350€

Taxes de confection des fosses :

Caveau :	250€
Tombe pleine terre :	350€
Placement d'une urne dans une tombe :	180€

Autres taxes :

Utilisation de la morgue :	80€
Ouverture / fermeture d'une case au columbarium :	150€
Dispersion cendres – jardin du souvenir :	100€
Aménagement ou transformation d'un monument :	100€
Exhumation cercueil	600€
Cérémonie d'enterrement civil	50€
Mise en bière	25€

